



Genève, mai 1998

Département de  
l'instruction publique

**LES DIRECTRICES  
ET DIRECTEUR GÉNÉRAUX**

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  
DU CYCLE D'ORIENTATION  
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
POSTOBLIGATOIRE

**CENTRE PEDAGOGIQUE DES TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

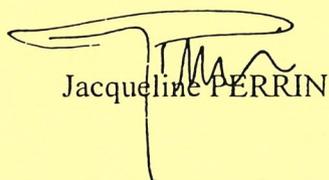
Les trois directions générales ont confié à Monsieur Raymond MOREL la responsabilité d'animer, de coordonner et de contrôler la nouvelle organisation de l'informatique pédagogique au département.

C'est ainsi que le centre d'informatique pédagogique (CIP) devient le centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication (CPTIC) et comprend les trois secteurs suivants :

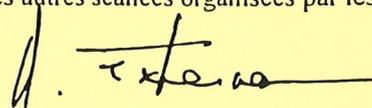
- Le secteur de **l'aide méthodologique de proximité (AMP)** est confié à Monsieur Jean-Luc CORSINI. Ce secteur reprend les activités gérées jusqu'alors séparément et par ordre d'enseignement (SIEP, SINCO et SIPO).
- Le secteur de **la formation** est confié à un groupe de pilotage sous la responsabilité de Monsieur Raymond MOREL.
- Le secteur de **la prospective éducative** est confié à Madame Claudine CHARLIER.

Outre les activités liées aux trois secteurs ci-dessus, Monsieur Raymond MOREL :

- collabore étroitement avec les directions générales d'enseignement et la direction du centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE) et formule à leur intention des propositions, en tenant compte des particularités des ordres d'enseignement. pour tout ce qui touche :
  - à la politique des technologies de l'information et de la communication (TIC)
  - à l'évaluation et à la priorisation des projets
  - au développement de l'informatique pédagogique:
- il reçoit des mandats de leur part et leur rend compte de ses activités;
- favorise, de par la nature des secteurs dont il a la responsabilité. la cohérence de l'enseignement et de l'utilisation de l'informatique dans les écoles;
- participe à la commission des maîtres d'ouvrages (COMO-DIP). présidée par Madame Marie-Laure FRANCOIS, Secrétaire générale, en fonction de l'ordre du jour. et à toutes autres séances organisées par les directions générales.

  
Jacqueline PERRIN

  
Georges-E. SCHURCH

  
Marianne EXTERMANN

## UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'INFORMATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT AU DIP

### **Introduction**

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues un outil incontournable dans l'enseignement. Il convenait donc d'intégrer ce paramètre dans l'étude des réformes en cours. De même, il était nécessaire de revoir le mode de fonctionnement des services de l'informatique pédagogique en fonction des études de réorganisation de l'informatique de l'administration cantonale notamment, mais également et surtout sur la base des expériences conduites depuis des années dans ce domaine et des objectifs d'enseignement du DIP.

### **Réorganisation de l'informatique pédagogique**

On se souvient que l'État de Genève avait pris la décision de faire appel à un consultant extérieur pour réorganiser l'informatique de l'administration cantonale genevoise (projet Symphonie). La restructuration informatique de l'État de Genève a donné naissance au CATI (Conseil d'administration des technologies de l'information), présidée par Madame Martine Brunschwig Graf<sup>1</sup>, Conseillère d'État chargée du département de l'Instruction publique (DIP). Une **commission des maîtres d'ouvrages (MOA) du DIP** a ensuite été instituée sous le sigle **COMODIP**, présidée par la Secrétaire générale et regroupe les directeurs généraux. L'informatique pédagogique est un métier de l'enseignement, il convenait donc d'intégrer le projet cadre du DIP en matière de TIC<sup>2</sup> dans l'éducation et d'en tenir compte lors de la révision des structures pédagogiques.

### **Présentation et adresses de la nouvelle organisation**

La nouvelle organisation de l'informatique pédagogique dans l'enseignement au DIP est le **Centre pédagogique des TIC (CPTIC)**, qui collabore étroitement avec le CTI (Centre des technologies de l'information de l'Etat). Le CPTIC est rassemblé sur deux adresses : la base de l'ancien CIP sise au boulevard Jacques Dalcroze/rue Théodore-de-Bèze et des locaux 8, rue Adrien-Lachenal. Ces derniers accueillent, depuis début avril 1998, les collaborateurs et collaboratrices des anciens services : SIPO (Service informatique du PO), SINCO (Service informatique du CO) et SIEP (Service informatique de l'enseignement primaire) qui se retrouvent avec leurs collègues de l'ancien CIP, regroupés ainsi sous la même appellation.

---

<sup>1</sup> voir aussi éditorial de Mme Brunschwig Graf, Informatique Informations No 28;

<sup>2</sup> voir projet-cadre du DIP en matière de TIC dans l'éducation, Informatique Informations No 33;

**Le Centre pédagogique des TIC** est organisé en trois domaines et constitue la maîtrise d'oeuvre (MOE) pédagogique :

- **l'aide méthodologique de proximité (AMP)**  
*toutes les prestations pédagogiques et services qui donnent accès aux TIC dans les écoles, notamment :*
  - configuration de base, équipements, installations de logiciels pédagogiques, dépannages;
  - support et animation dans les écoles pour les élèves et les enseignants;
  - assistance à l'utilisation pédagogique des logiciels éducatifs et prestations Internet;
  - commandes de moyens d'enseignement et d'apprentissage, inventaire des logiciels pédagogiques, information;
  - conseils aux utilisateurs (enseignants) et prêts en matière d'équipement et de logiciels pédagogiques;
  - collaboration avec le CTI et les responsables d'ateliers.
  
- **la formation (F)**  
*toutes les prestations de développement professionnel des collaborateurs de l'enseignement par rapport aux TIC, à savoir :*
  - exécution et gestion de l'offre de formation continue pendant l'année en cours;
  - suivi de la formation continue (clubs utilisateurs, etc.);
  - élaboration de l'offre de formation continue pour l'année suivante;
  - réflexions sur les processus et les besoins de formation par rapport aux technologies de l'information et de la communication (TIC).
  
- **la prospective éducative (PE)**  
*l'assistance à l'élaboration de projets pédagogiques relatifs aux TIC et à leur suivi, notamment :*
  - recherches, tests et évaluations pédagogiques des moyens d'enseignement et d'apprentissage en relation avec les disciplines et les spécificités des écoles;
  - prospective éducative dans le domaine multimédia;
  - assistance à l'élaboration de projets pédagogiques relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leur suivi;
  - communication et échanges électroniques en particulier sur Internet/Intranet;
  - prospective éducative dans l'apprentissage des langues et plus généralement de la communication.

Ces trois domaines sont coordonnés et placés sous la responsabilité d'un directeur, Monsieur Raymond Morel (auparavant directeur du CIP). Il participe en tant que consultant pédagogique MOA et répondant de ces activités à la COMODIP.

Le responsable désigné du domaine AMP est Monsieur Jean-Luc Corsini (auparavant responsable du SINCO) et pour la responsable du domaine "Prospective éducative", la personne désignée est Madame Claudine Charlier (jusqu'ici directrice-adjointe au CIP). Ces deux collaborateurs sont également consultants MOE pour la pédagogie. Un groupe de pilotage assume la responsabilité et la cohérence du domaine "Formation"; il est composé de :

Madame Florence Durand,  
Messieurs Eric Banziger, Jean-Pierre Blanc, Jean-Claude Domenjoz, Yves Gros et  
François Lombard.

Le Centre pédagogique des TIC dépend fonctionnellement des trois directions générales. Un **Comité pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pédagogique** (CAMOA) regroupe le représentant de chaque DG et la direction du CPTIC. R. Morel en préside les travaux dont les objectifs sont :

- de mettre en oeuvre une collaboration systématique et une coordination entre les ordres d'enseignement;
- de faciliter l'application du mandat du responsable du Centre Pédagogique des TIC en intégrant une logique des besoins, des priorités et des moyens.

Le schéma de la page suivante illustre la nouvelle organisation et son articulation dans le dispositif départemental.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à fin avril 1998. La coordination entre le CPTIC et la direction du système d'information et de gestion (DSIG) pour les applications administratives dans le cadre du DIP est menée de manière ad hoc (p. ex. procédure budgétaire informatique, où une collaboration existe avec le secteur dirigé par Monsieur Charles-Eric Muller).

Le personnel administratif et technique du CPTIC dépend administrativement de la DGPO par délégation des autres DG.

### **Objectifs et perspectives**

Un regroupement des forces et compétences dans le domaine des TIC doit permettre, dans ce domaine, une meilleure synergie entre les ordres d'enseignement et les différents partenaires de l'éducation.

Cette démarche est judicieuse au moment où le DIP met en oeuvre **en 1998 les priorités** suivantes en matière de TIC :

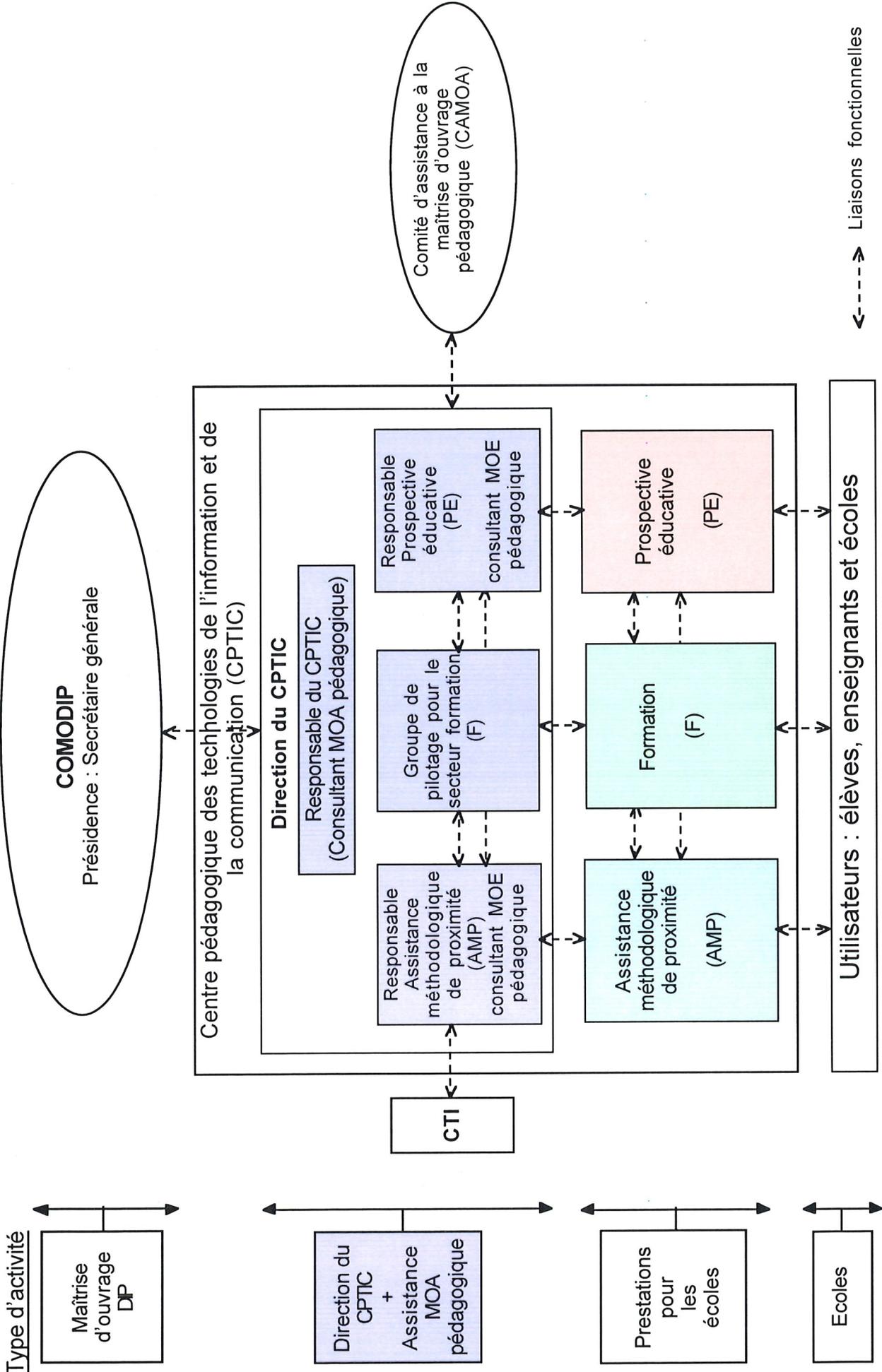
- la démarche liée au projet "**Apprendre à communiquer**",  
*projet de loi pour accélérer l'intégration des TIC dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage*
- l'intensification de la **formation du corps enseignant**,  
*plus de 1000 enseignants sont concernés en 98-99*
- la première tranche du **renouvellement** et de **complément d'équipement**,  
*le DIP représente la moitié du parc informatique de l'Etat.*

Pour compléter votre information, nous vous invitons à consulter régulièrement le site dont l'adresse URL est :

<http://www.ge-dip.etat-ge.ch/cptic>

Raymond Morel

# Organigramme fonctionnel du CPTIC





Département de l'instruction publique  
 Centre Informatique Pédagogique  
 (CIP)  
 (ancien Centre EAO du DIP)  
 Case postale 172 - 1211 GENÈVE 3  
 Tél. (022) 318 05 30 - Télex 427 205 SIES  
 Téléfax (022) 781 03 50

NOTE DE Raymond MOREZ

à Monsieur Michel RAMUZ  
 Représentant du DIP au CAT

Objet: Projet de loi "Apprends à communiquer"

Cher Monsieur,

Lauront Steffen m'a informé hier que les  
 3 DG sont d'accord avec le dossier  
 cité en marge (que je vous avais envoyé  
 pour information le 29.4.98) et qu'il  
 m'appartenait de vous le transmettre  
 afin que vous l'introduisiez comme  
 Conseil (entendu du 8 avr) dans la

procédure parlementaire.

Je reste à votre entière disposition pour  
 tout complément d'information.

Avec mes meilleurs vœux.

R. Morez.

34.02.02 - 0003

Annexe: ment